

Le TELETRAVAIL PCD V3, j'y ai accès si...




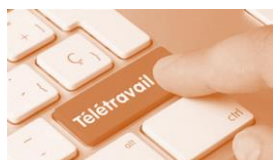
- ✓ Je suis en CDI ou CDD et ... **Même pendant ma période d'essai (1 j/mois) OU si je suis Alternant ou Stagiaire (6 mois minimum)** **NOUVEAU**
- ✓ Je travaille dans un service ou une équipe dont l'activité a été estimée compatible avec le télétravail
- ✓ Mon poste peut être exercé de façon partielle et régulière à distance
- ✓ Je suis volontaire pour faire du télétravail, mon manager me fait confiance

Je choisis la formule de TELETRAVAIL qui me correspond et qui s'adapte à mon poste :

RÉGULIER	FLEXIBLE	EXCEPTIONNEL	CONTRAT D'ALTERNANCE
<ul style="list-style-type: none"> • 2 jours fixes • 1 jour fixe + 1 jour variable 	<ul style="list-style-type: none"> • 22 jours / an 	<ul style="list-style-type: none"> • Raison familiale • Raison médicale 	<ul style="list-style-type: none"> • 22 jours / année scolaire
			STAGE (6 MOIS MINIMUM)
			<ul style="list-style-type: none"> • 11 jours / stage

Je respecte le nouveau cadre de TELETRAVAIL :

	Du LUNDI au VENDREDI (jour entier)		Connexion depuis le domicile ou autre
	Présence sur site 3 jours/semaine		Droit à la déconnexion
Package du télétravailleur : connexions, ordinateur		Arbitrage : DRH	



NOUVEAU

Je choisis mes équipements dans le « Catalogue Télétravail »



maximum

150 €

Un grand MERCI à nos élus et adhérents pour leur confiance et leur aide !
la CFDT a été force de proposition et a pu faire évoluer l'Accord en sa faveur

